

1 **Salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe (population**  
2 **dépendante de la salamandre de Jefferson)**  
3 **Déclaration du gouvernement en réponse au programme de**  
4 **rétablissement**

---

5 **La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario**

6 Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la  
7 biodiversité en Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD)  
8 représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et  
9 le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

10 Aux termes de la LEVD, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (le  
11 ministère) doit veiller à ce qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque  
12 espèce inscrite à la liste des espèces en voie de disparition ou menacées. Un  
13 programme de rétablissement offre des conseils scientifiques au gouvernement à  
14 l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le rétablissement d'une espèce.

15 Dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la  
16 LEVD exige que le ministère publie une déclaration qui résume les mesures que le  
17 gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de  
18 rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du  
19 gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de  
20 rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement a pris en  
21 compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les parties intéressées, les autres  
22 autorités, les collectivités et organismes autochtones, et les membres du public. Elle  
23 reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement,  
24 dont les connaissances traditionnelles écologiques. Elle pourrait être modifiée en cas  
25 de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la présente  
26 déclaration, la LEVD permet au ministère de déterminer ce qu'il est possible de réaliser,  
27 compte tenu des facteurs sociaux, culturels et économiques.

28 Le programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson (*Ambystoma*  
29 *jeffersonianum*) et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de  
30 Jefferson) (*Ambystoma laterale* - (2) *jeffersonianum*) en Ontario a été achevé le 30 mai  
31 2018. Compte tenu de la distribution et des menaces semblables qui caractérisent la  
32 salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

---

33 salamandre de Jefferson), les efforts de rétablissement pour ces espèces ont été  
34 abordés collectivement dans une seule déclaration du gouvernement en réponse au  
35 programme de rétablissement. La déclaration du gouvernement en réponse au  
36 programme de rétablissement de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma  
37 unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) se fonde sur la  
38 déclaration existante pour la salamandre de Jefferson (2010) et la remplace.

39 En 2010, le gouvernement de l'Ontario a élaboré une déclaration du gouvernement en  
40 réponse au *Programme de rétablissement de la salamandre de Jefferson en Ontario*  
41 (2010). Depuis ce temps, la mise en place de toutes les mesures menées par le  
42 gouvernement et de plusieurs mesures qu'il appuie, dont il est fait mention dans la  
43 déclaration, a progressé. Grâce au Fonds d'intendance des espèces en péril, le  
44 gouvernement de l'Ontario a appuyé un total de 40 projets conçus pour contribuer à la  
45 protection et au rétablissement de la salamandre de Jefferson. Trois de ces projets se  
46 sont concentrés exclusivement sur cette espèce, tandis que les 37 autres se sont  
47 concentrés sur plusieurs espèces en péril, dont la salamandre de Jefferson. Pour un  
48 résumé complet des progrès réalisés vers la protection et le rétablissement de la  
49 salamandre de Jefferson en Ontario, veuillez consulter l'[examen quinquennal des](#)  
50 [progrès accomplis de 2015](#).

51

52 La salamandre de Jefferson est une salamandre de taille relativement grande dont la  
53 couleur est uniforme et varie du gris au gris brunâtre, avec un nombre variable de  
54 mouchetures gris-bleu sur les flancs et la queue. L'Ambystoma unisexué (population  
55 dépendante de la salamandre de Jefferson), qui coexiste avec la salamandre de  
56 Jefferson, est similaire à la salamandre de Jefferson sur le plan morphologique, mais  
57 distincte sur le plan génétique. Au Canada, on trouve la salamandre de Jefferson  
58 seulement dans le sud de l'Ontario, principalement le long de l'escarpement du  
59 Niagara.

60 **Protection et rétablissement de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma**  
61 **unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)**

62 La salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la  
63 salamandre de Jefferson) (également appelé ci-après salamandre unisexuée  
64 dépendante de la salamandre de Jefferson) sont désignés en tant qu'espèces en voie  
65 de disparition aux termes de la LEVD qui protège à la fois l'animal et son habitat. Aux  
66 termes de la LEVD, il est interdit d'endommager ou de perturber des espèces et

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'*Ambystoma unisexu*é (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

---

67 d'endommager ou de détruire leurs habitats, à moins d'y avoir été autorisé. Une telle  
68 autorisation exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario  
69 soient respectées. En plus de la protection dont elle bénéficie en vertu de la LEVD, la  
70 salamandre de Jefferson est inscrite à l'annexe 10 de la *Loi sur la protection du poisson*  
71 *et de la faune* (LPPF) à titre d'amphibien spécialement protégé.

72 La répartition mondiale de la salamandre de Jefferson est restreinte à la partie est de  
73 l'Amérique du Nord. Au Canada, sa présence est connue seulement dans le Sud de  
74 l'Ontario, qui représente l'extrémité nord de l'aire de répartition de l'espèce. Les  
75 populations de salamandres unisexuées dépendantes de la salamandre de Jefferson se  
76 trouvent en association avec les populations de salamandres de Jefferson dans toute  
77 l'aire de répartition de la salamandre de Jefferson. On retrouve généralement la  
78 salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de  
79 Jefferson dans l'est de la zone carolinienne et le long de l'escarpement du Niagara en  
80 Ontario. De plus, plusieurs sous-populations sont géographiquement isolées dans toute  
81 cette aire de répartition. Selon les connaissances actuelles, les sous-populations  
82 isolées actuelles appartiennent à ce qui était autrefois une aire de répartition vaste et  
83 continue dans tout le Sud de l'Ontario. Les estimations récentes concernant la  
84 salamandre de Jefferson indiquent un déclin de plus de 90 % de cette espèce au cours  
85 des trois dernières générations (33 ans) en Ontario. Au sein de leur aire de répartition  
86 en Ontario, les deux salamandres coexistent et seule une analyse génétique permet de  
87 les distinguer l'une de l'autre.

88 La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre  
89 de Jefferson sont des membres de la famille des salamandres fousseuses  
90 (*Ambystomatidae*) dont le nom de famille fait allusion à leur caractéristique biologique  
91 consistant à rester la plupart du temps sous terre ou sous couvert, sauf en période de  
92 reproduction.

93 Toutes les salamandres *Ambystomas* unisexuées (population dépendante de la  
94 salamandre de Jefferson) sont des femelles et possèdent une stratégie unique de  
95 reproduction selon laquelle le sperme d'une salamandre de Jefferson est requis pour  
96 déclencher le développement des œufs. Leurs petits sont particuliers, car ils sont tous  
97 des femelles. Bien que le sperme puisse être incorporé ou non dans l'œuf de la  
98 salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson, l'espèce ne semble  
99 pas être en mesure de se reproduire en l'absence d'une salamandre de Jefferson. Par  
100 conséquent, la persistance de l'espèce unisexuée dépend de la présence de la  
101 salamandre de Jefferson.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

---

102 La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre  
103 de Jefferson sont les salamandres fouisseuses qui arrivent le plus tôt aux étangs de  
104 reproduction au printemps. Elles migrent généralement vers les étangs de reproduction  
105 au cours des premières nuits pluvieuses du printemps lorsque les températures sont  
106 au-dessus du point de congélation. La salamandre unisexuée dépendante de la  
107 salamandre de Jefferson semble afficher les mêmes comportements que ceux de la  
108 salamandre de Jefferson durant tout son cycle de vie. La reproduction commence  
109 lorsque des groupes d'adultes se rassemblent ici et là dans un étang de reproduction et  
110 que les mâles déposent leurs spermatophores sur les substrats de l'étang. Dans un  
111 délai d'un jour ou deux, les femelles déposent des masses d'œufs sur les brindilles ou  
112 sur la végétation émergente. En Ontario, la transformation de la forme aquatique  
113 (larvaire) en une forme de corps terrestre se produit normalement en juillet et en août.  
114 Après la transformation, les salamandres sortent de l'étang et cherchent un abri dans  
115 les zones forestières, où elles passent le plus clair de leur temps tapies sous terre. Les  
116 salamandres de Jefferson, plus particulièrement les femelles, ne se reproduisent pas  
117 chaque année et le succès de la reproduction varie selon les températures printanières  
118 et les niveaux d'eau.

119 La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre  
120 de Jefferson adultes occupent des forêts feuillues ou mixtes à proximité d'étangs qui  
121 conviennent à leur reproduction. Il s'agit normalement d'étangs forestiers éphémères,  
122 ou printaniers, qui s'assèchent à la fin de l'été. L'habitat terrestre des espèces se trouve  
123 dans des forêts matures dont le sol présente des terriers de petits mammifères ou des  
124 fissures dans le roc où les adultes peuvent passer l'hiver sous la profondeur de gel.

125 En Ontario, la salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la  
126 salamandre de Jefferson sont limitées par la disponibilité d'un habitat convenable. La  
127 grande majorité des habitats convenables en Ontario ont été défrichés, d'abord pour  
128 l'agriculture, ensuite pour le développement urbain, et l'habitat restant limité fait l'objet  
129 de fortes pressions de développement. Les principales lacunes dans les connaissances  
130 comprennent l'efficacité des mesures d'atténuation pour aborder les menaces,  
131 l'information sur les déplacements des espèces, y compris les modes, les moments et  
132 les distances de dispersion, et l'utilisation de l'habitat, plus particulièrement  
133 l'emplacement et les caractéristiques de l'habitat d'hivernage.

134 Les deux espèces sont principalement menacées par la perte et la dégradation de leur  
135 habitat, ainsi que par la fragmentation des boisés et des étangs de reproduction, les  
136 menaces liées aux routes (p. ex. les véhicules et les polluants) ainsi qu'aux  
137 changements ayant trait à l'hydrologie des étangs. D'autres menaces peuvent inclure

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

---

138 les activités forestières, les activités de loisirs, la cueillette non autorisée, les espèces  
139 envahissantes et introduites, l'utilisation du sol à des fins agricoles et le changement  
140 climatique.

141 À l'heure actuelle, on ne dispose pas de suffisamment de données scientifiques pour  
142 déterminer si les caractéristiques créées (p. ex. les étangs de reproduction artificiels)  
143 peuvent être colonisées avec succès. Par conséquent, les efforts en vue de rétablir la  
144 salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de  
145 Jefferson seront axés sur la promotion de la conservation et de la protection des  
146 populations et des habitats existants, plutôt que sur la création de nouveaux habitats.  
147 On accordera la priorité à réduire les principales menaces (c.-à-d. mortalité routière,  
148 dégradation de l'habitat) et à freiner la perte ou la dégradation supplémentaire des  
149 habitats connus ou des habitats potentiellement convenables dans les endroits où se  
150 trouvent les espèces ou où il est probable que leur aire de répartition s'étende  
151 naturellement. Améliorer la connectivité de l'habitat aidera les espèces à recoloniser  
152 naturellement les endroits où elles se trouvaient anciennement ou où il existe un habitat  
153 convenable adjacent aux sites occupés. Voici certains des moyens qui seront utilisés  
154 pour rétablir les espèces : dresser des inventaires et assurer une surveillance de façon  
155 continue, réduire les menaces qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et la  
156 salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson et leur habitat,  
157 combler les lacunes dans les connaissances et accroître les niveaux de participation et  
158 de sensibilisation.

159 **Objectif du programme de rétablissement du gouvernement**

160 L'objectif du gouvernement pour le rétablissement de la salamandre de Jefferson et de  
161 l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) est  
162 d'assurer la viabilité à long terme et la persistance des populations qui existent encore,  
163 et de soutenir l'expansion de l'aire de répartition des espèces pour inclure les zones  
164 occupées historiquement en Ontario. On y parviendra grâce à des moyens comme  
165 éliminer ou atténuer suffisamment les menaces de haute priorité, aménager ou  
166 restaurer l'habitat et améliorer la connectivité de l'habitat.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

---

167 **Mesures**

168 La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité  
169 partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité,  
170 ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de  
171 l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération  
172 intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et  
173 collectivités. En élaborant la présente déclaration, le ministère a tenu compte des  
174 démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à  
175 ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

176 **Mesures menées par le gouvernement**

177 Afin de protéger et de rétablir la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe  
178 (population dépendante de la salamandre de Jefferson), le gouvernement entreprendra  
179 directement les mesures suivantes :

180

181 • Continuer de protéger la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe  
182 (population dépendante de la salamandre de Jefferson) et leur habitat par  
183 l'application de la LEVD. Modifier le règlement sur l'habitat de 2010 concernant  
184 la salamandre de Jefferson pour inclure l'Ambystoma unisexe (population  
185 dépendante de la salamandre de Jefferson) et accroître l'étendue géographique  
186 pour inclure les zones où les espèces ont été nouvellement découvertes.  
187 Continuer de mettre en œuvre et d'appliquer la protection de l'habitat et d'en  
188 favoriser le respect à l'aide du règlement sur l'habitat propre à l'espèce.

189 • Veiller à ce que l'on tienne compte des périodes particulières appropriées ainsi  
190 que des mesures d'évitement et/ou d'atténuation supplémentaires dans  
191 l'application de la LEVD pour les activités entreprises au sein et autour de  
192 l'habitat de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexe (population  
193 dépendante de la salamandre de Jefferson).

194 • Poursuivre les efforts de surveillance, de restauration et de sensibilisation dans  
195 les endroits où on a constaté la présence de la salamandre de Jefferson et de  
196 l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson)  
197 dans les zones protégées.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

- 198 • Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus  
199 de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de  
200 protection prévues à la LEVD.
- 201 • Encourager la soumission de données sur la salamandre de Jefferson et  
202 l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)  
203 au dépôt central de l'Ontario par le biais de projets scientifiques entre citoyens,  
204 desquels il reçoit des données (comme [iNaturalist](#)), ou directement, par  
205 l'entremise du [Centre d'information sur le patrimoine naturel](#).
- 206 • Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la  
207 sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario.
- 208 • Appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et  
209 industries partenaires et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent  
210 des activités visant à protéger et rétablir la salamandre de Jefferson et  
211 l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson).  
212 Ce soutien prendra la forme de financement, d'ententes, de permis avec des  
213 conditions appropriées, et de services
- 214 • Encourager la collaboration, et établir et communiquer des mesures prioritaires  
215 annuelles pour l'appui gouvernemental afin de réduire le chevauchement des  
216 travaux.

217 **Mesures appuyées par le gouvernement**

218 Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à  
219 la protection et au rétablissement de la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma  
220 unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson). On accordera la  
221 priorité aux mesures portant la mention « hautement prioritaire » en ce qui concerne le  
222 financement par le programme d'intendance des espèces en péril. Lorsque cela est  
223 raisonnable, le gouvernement tiendra également compte de la priorité accordée à ces  
224 mesures lors de l'examen et de la délivrance d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007*  
225 *sur les espèces en voie de disparition*. On encourage les autres organismes à tenir  
226 compte de ces priorités lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation  
227 relatifs à des espèces en péril. Le gouvernement ciblera son appui sur ces mesures  
228 hautement prioritaires au cours des cinq prochaines années.

229

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

230 **Secteurs d'intervention : Recherche, surveillance et gestion de la population**

231 Objectif : Accroître les connaissances sur la salamandre de Jefferson et  
232 l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre  
233 de Jefferson) relatives à leur distribution, leur biologie, leurs  
234 besoins en habitat, les menaces qui pèsent sur elles et les facteurs  
235 limitants qui y sont associés.

236 Bien que des progrès aient été accomplis vers l'élaboration d'un protocole de relevé  
237 normalisé, d'autres mesures sont requises pour mettre en œuvre un protocole qui  
238 permet de combler les lacunes dans les connaissances au sujet de la distribution et de  
239 l'aire de répartition actuelles des espèces en Ontario, plus particulièrement dans des  
240 parties des zones de la moraine d'Oak Ridges et du Plan de la ceinture de verdure. Des  
241 lacunes dans les connaissances existent également au sujet de l'écologie spatiale des  
242 espèces, y compris les modes, les moments et les distances de dispersion. La  
243 confirmation des endroits où les espèces sont présentes et des besoins en habitat à  
244 toutes les étapes du cycle de vie aidera à déterminer où il est préférable de concentrer  
245 les efforts de rétablissement. La mise en œuvre d'un programme de surveillance à long  
246 terme normalisé aidera à comprendre la situation des deux espèces et l'efficacité des  
247 efforts de rétablissement et à déterminer si des mesures de gestion de l'habitat sont  
248 nécessaires. La surveillance de la proportion de salamandres de Jefferson et de  
249 salamandres unisexuées dépendantes de la salamandre de Jefferson au sein des  
250 échantillons de population aidera à combler les lacunes dans les connaissances des  
251 tendances dans ces données au fil du temps. La salamandre de Jefferson et la  
252 salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson sont limitées par la  
253 quantité d'habitat convenable. Comprendre les stratégies d'atténuation visant à  
254 protéger l'hydrologie des étangs de reproduction aidera à assurer la disponibilité d'un  
255 habitat convenable pendant toute la durée de la période de reproduction.

256 **Mesures:**

- 257 1. **(Hautement prioritaire)** Mettre en œuvre un protocole de  
258 relevé normalisé (c.-à-d. présence/absence) pour vérifier les  
259 populations historiques et documenter les nouvelles populations  
260 éventuelles de salamandre de Jefferson et d'Ambystoma  
261 unisexué (population dépendante de la salamandre de  
262 Jefferson).
- 263 2. **(Hautement prioritaire)** Continuer de faire des recherches sur  
264 les déplacements des espèces et l'utilisation de l'habitat pour  
265 éclairer la protection de l'habitat, y compris étudier les besoins



Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

---

- 266 en habitat à toutes les étapes du cycle de vie et pour tous les  
267 processus vitaux.
- 268 3. Élaborer un protocole de surveillance à long terme normalisé et  
269 un calendrier de surveillance à mettre en œuvre auprès des  
270 sous-populations dans toute l'aire de répartition des espèces.  
271 Les activités de surveillance pourraient inclure l'évaluation de ce  
272 qui suit :
- 273 ○ la présence ou l'absence des espèces;
  - 274 ○ la viabilité, le recrutement et la distribution de la  
275 population;
  - 276 ○ les menaces propres au site;
  - 277 ○ les tendances dans l'état et l'utilisation de l'habitat;
  - 278 ○ les changements dans l'abondance proportionnelle des  
279 salamandres de Jefferson et des Ambystomas unisexués  
280 (population dépendante de la salamandre de Jefferson).
- 281 4. Étudier et tester l'efficacité des méthodes d'atténuation pour  
282 réduire ou éviter les répercussions sur la reproduction et sur  
283 l'hydrologie des étangs de reproduction convenables. Les  
284 mesures pourraient comprendre ce qui suit :
- 285 ○ des stratégies d'atténuation (p. ex. des systèmes de  
286 gestion de l'eau) pour assurer une quantité et une durée  
287 suffisantes de l'eau présente dans les étangs de  
288 reproduction adjacents aux activités industrielles;
  - 289 ○ le traitement ou l'atténuation des répercussions  
290 éventuelles du changement climatique sur l'hydrologie  
291 des étangs.
- 292 5. Étudier les effets et la gravité des autres menaces connues et  
293 potentielles qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et  
294 l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la  
295 salamandre de Jefferson), y compris :
- 296 ○ les effets potentiels des espèces introduites ou  
297 envahissantes;
  - 298 ○ les effets potentiels des contaminants environnementaux,  
299 des maladies et des parasites.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

---

- 300 6. Étudier la relation écologique entre la salamandre de Jefferson  
301 et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la  
302 salamandre de Jefferson) en vue d'évaluer les contraintes  
303 démographiques potentielles liées au rétablissement des  
304 espèces (p. ex. liées à l'efficacité de la reproduction, au  
305 recrutement et à la survie aux stades larvaire et adulte).
- 306 7. Étudier le besoin potentiel, la faisabilité et le succès probable  
307 des techniques de recrutement aux sites existants pour soutenir  
308 l'objectif de rétablissement de la salamandre de Jefferson et de  
309 l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la  
310 salamandre de Jefferson). Si cela s'avère réalisable et  
311 nécessaire, mettre en œuvre, évaluer, adapter et améliorer les  
312 techniques de recrutement en tenant compte de l'écologie de la  
313 salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexe  
314 (population dépendante de la salamandre de Jefferson) comme  
315 un tout. Exemple de technique de recrutement prioritaire :
- 316 ○ explorer les avantages et besoins potentiels d'un  
317 programme ou protocole d'intervention précoce efficient  
318 (p. ex. suivi de la reproduction, incubation artificielle des  
319 œufs et relâchement des jeunes).
- 320

**Secteurs d'intervention : Gestion de l'habitat et des menaces**

322 Objectif : Maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat et réduire les menaces  
323 qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma  
324 unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson).

325 La perte, la fragmentation et la dégradation de l'habitat sont considérées comme étant  
326 les plus grandes menaces qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et la salamandre  
327 unisexe dépendante de la salamandre de Jefferson dans l'ensemble de leur aire de  
328 répartition mondiale, y compris l'Ontario. L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation  
329 de mesures pratiques que les municipalités, les promoteurs, les universitaires, les  
330 partenaires de la conservation et le public peuvent prendre pour aborder les menaces  
331 de haute priorité, comme la mortalité routière, aideront à soutenir la protection et le  
332 rétablissement de ces espèces. On encourage également la promotion de mesures  
333 avantageuses que les intervenants, les gestionnaires des terres et les communautés et  
334 organisations autochtones peuvent prendre de manière proactive pour aménager et  
335 restaurer l'habitat et améliorer la connectivité de l'habitat.

336

337  
338  
339  
340  
341  
342  
343  
344  
345  
346  
347  
348  
349  
350  
351  
352  
353  
354  
355  
356  
357  
358  
359  
360  
361  
362  
363  
364  
365  
366  
367  
368  
369  
370  
371  
372

**Mesures:**

8. **(Hautement prioritaire)** Collaborer avec les municipalités, les promoteurs, les organisations locales et les membres du public pour atténuer les effets des routes. Les mesures pourraient inclure les suivantes :
  - élaborer, mettre en œuvre et évaluer l'efficacité des pratiques et techniques de gestion exemplaires pour réduire la mortalité routière (p. ex. écopassages, installation de clôtures, mesures de modération de la circulation, fermetures saisonnières), plus particulièrement dans les zones de forte mortalité;
  - installer des mesures de contrôle permanentes pour empêcher les sédiments et les polluants routiers de pénétrer dans les étangs de reproduction;
  - élaborer des programmes ou des campagnes visant à réduire la mortalité routière, qui pourraient comprendre l'installation de panneaux et le signalement du besoin de conduire avec prudence, en particulier dans les zones de forte mortalité.
9. Collaborer avec les groupes locaux et les gestionnaires des terres pour évaluer les zones actuelles, historiques et actuellement inoccupées offrant un habitat convenable et repérer les zones candidates pour l'aménagement et la restauration de l'habitat, en accordant la priorité à l'habitat actuellement occupé. Cela pourrait nécessiter de cerner les besoins et objectifs en matière de restauration propre au site et d'élaborer des plans de restauration. Les mesures pourraient inclure les suivantes :
  - cibler le retrait des poissons ou des espèces envahissantes des étangs de reproduction à l'aide de méthodes appropriées et approuvées;
  - créer une mosaïque d'habitats convenables en mettant l'accent sur l'accroissement de la connectivité entre les parcelles d'habitat convenable;
  - appliquer des techniques pour assurer des niveaux d'eau suffisants et la qualité dans les étangs de reproduction



Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

---

410 ressources aux propriétaires fonciers, aux gestionnaires  
411 immobiliers, à l'industrie du transport d'agrégats, aux conseils  
412 d'intendance locaux, aux offices de protection de la nature  
413 locaux et à d'autres intervenants pour contribuer aux efforts de  
414 rétablissement et promouvoir la gestion des terres.

415 **Mise en œuvre des mesures**

416 Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise  
417 en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter de  
418 leurs propositions de projets liés à la présente déclaration avec le ministère des  
419 Richesses naturelles et des Forêts. Le ministère peut aussi conseiller ses partenaires à  
420 l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.  
421 La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble  
422 des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des  
423 partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des  
424 mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout là où les déclarations du  
425 gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

426 **Évaluation des progrès**

427 Aux termes de la LEVD, le gouvernement doit évaluer l'efficacité des mesures de  
428 protection et de rétablissement visant une espèce au plus tard cinq ans après la  
429 publication de la présente déclaration en réponse au programme de rétablissement.  
430 Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en  
431 arriver à protéger et à rétablir la salamandre de Jefferson (*Ambystoma jeffersonianum*)  
432 et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

433 **Remerciements**

434 Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du  
435 Programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson (*Ambystoma*  
436 *jeffersonianum*) et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de  
437 Jefferson) (*Ambystoma laterale* - (2) *jeffersonianum*) en Ontario pour leur dévouement  
438 en ce qui a trait à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

439 **Renseignements supplémentaires**

440 Consultez le site Web des espèces en péril à [ontario.ca/especesenperil](http://ontario.ca/especesenperil)

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

---

- 441 Communiquez avec votre bureau de district du MRNF
- 442 Communiquez avec le Centre d'information sur les ressources naturelles
- 443 1 800 667-1940
- 444 ATS 1 866 686-6072
- 445 [mnr.nric.mnr@ontario.ca](mailto:mnr.nric.mnr@ontario.ca)